



MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERE DE LA JUSTICE
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE, DE LA MER ET DES FORETS
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
CHARGE DE LA GENDARMERIE

DECRET INTERMINISTERIEL N° 2015-997
fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°59-028 du 24 février 1959 portant rattachement de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de la Justice ;
- Vu la Loi n°94-018 du 26 septembre 1995, modifiée et complétée par la loi n°2004-039 du 08 novembre 2004, portant organisation générale de la défense à Madagascar ;
- Vu la Loi n°95-010 du 10 juillet 1995 portant statut du personnel du corps de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu la Loi n°96-026 du 02 octobre 1996 portant statut général autonome des personnels de la Police Nationale ;
- Vu la Loi n°96-029 du 06 décembre 1996, modifiée et complétée par la loi n°98-030 du 20 janvier 1999 et l'ordonnance n°2010-004 du 06 juillet 2010, portant Statut Général des Militaires ;
- Vu la Loi n°2003-011 du 03 septembre 2003 portant statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu l'Ordonnance n°93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation sur les Hauts Emplois de l'Etat;
- Vu le Décret n° 60-470 du 23 novembre 1960 relatif au cadre des attachés d'administration ;
- Vu le Décret n° 60-471 du 23 novembre 1960 relatif au cadre des adjoints d'administration ;
- Vu le Décret n° 60-472 du 23 novembre 1960 relatif au cadre des assistants d'administration ;
- Vu le Décret n° 60-473 du 23 novembre 1960 relatif au cadre des employés d'administration ;
- Vu le Décret n°76-132 du 31 mars 1976 portant réglementation sur les Hauts Emplois de l'Etat et ses textes subséquents ;
- Vu le Décret n°2006-015 du 17 janvier 2006 portant organisation générale de l'Administration Pénitentiaire;
- Vu le Décret n°2006-340 du 30 mars 2006 portant régime particulier du corps des Administrateurs civils ;
- Vu le Décret n°2009-865 du 16 juin 2009 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale et ceux du Commandement de la Gendarmerie Nationale ;
- Vu le Décret n°2014-288 du 13 mai 2014, complété par le Décret n°2015-085 du 10 février 2015, fixant les attributions du Ministre de la Défense Nationale ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2014-289 du 13 mai 2014, modifié et complété par le décret n°2014-1725 du 12 novembre 2014, fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2014-295 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2014-1102 du 22 juillet 2014 fixant les attributions du Ministre des Finances et du Budget ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2015-021 du 14 janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- Vu le Décret n°2015-030 du 25 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2015-092 du 10 février 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2015-141 du 17 février 2015 fixant les attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2015-268 du 03 mars 2015 fixant les attributions du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale, du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du Ministre des Finances et du Budget, du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Ministre de la Sécurité Publique, du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois sociales et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie,

En conseil du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article premier: Le présent décret fixe les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

Art. 2 : Les agents de l'Etat concernés par les uniformes et attributs mentionnés dans le présent décret comprennent l'Armée Malagasy, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, l'Administration Pénitentiaire, le Corps des Eaux et Forêts, la Douane malagasy et le Corps des Administrations Générales et Territoriales.

Art. 3 : Les différentes entités énumérées dans l'article 2 ci-dessus sont dorénavant tenues de garder leurs spécificités respectives, notamment en matière de couleurs de la casquette, du béret, des fourreaux et des épaulettes.

De ce fait, la couleur propre à chacune d'elles est fixée comme suit :

Entités	Couleurs
Armée Malagasy	Rouge, vert, bleu-ciel, bleu marine, vert savane, blanc
Gendarmerie Nationale	Noir
Police Nationale	Gris souris
Administration Pénitentiaire	Grenat
Corps des Eaux et Forêts	Vert forestier
Douane malagasy	Bleu nuit
Corps des Administrations Générales et Territoriales	Bleu minuit

Il en est de même pour les tenues de campagne ou d'exercice.

Entités	Veste de combat	Pantalon de combat	chaussures
Armée Malagasy	veste de combat bariolée ;	pantalon de combat bariolé;	rangers ou brodequins en toile vert armée
Gendarmerie Nationale	veste de combat bariolée modèle Gendarmerie ;	pantalon de combat bariolé modèle Gendarmerie	rangers ou chaussures de brousse noirs ou vert-armée
Police Nationale	veston vert trèfle à manches longues	pantalon vert trèfle à six portes ceintures	chaussures montantes de type « RANGERS » en cuir noir et à semelles souples à rebord, estampillées « Police Nationale ».
Administration Pénitentiaire	-veste de combat bariolée type Administration Pénitentiaire -veste de combat grenat foncé viré vers le noir	-pantalon de combat bariolé type Administration Pénitentiaire	rangers

		-pantalon de combat grenat foncé viré vers le noir	
Corps des Eaux et Forêts	veste vert forestier modèle tenue de combat	pantalon vert forestier modèle tenue de combat	-rangers en véritable cuir noir ou chaussures de brousse vert forestier
Douane malagasy	veste de combat bariolée gris foncé	pantalon de combat bariolé gris foncé	rangers
Corps des Administrations Générales et Territoriales	-Vareuse kaki avec chemise blanche manche longue (hiver), -Chemise kaki manche courte (été)	Pantalon kaki (H) ou jupe droite kaki (F)	Chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle à bout arrondi (H) Chaussures fermées de couleur noire à demi-talon et à bout semi-rond (F)

Art. 4: Le port des aiguillettes est réservé exclusivement aux éléments de l'Armée Malagasy, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, de l'Administration Pénitentiaire, du Corps des Eaux et Forêts et de la Douane malagasy. Les entités concernées doivent respecter leur propre couleur conformément au tableau ci-après :

Entités	Couleurs des aiguillettes correspondantes
Armée Malagasy	Doré
Gendarmerie Nationale	Argenté et bleu roi
Police Nationale	Blanc, gris
Administration Pénitentiaire	Grenat
Corps des Eaux et forêts	Chamois clair
Douane malagasy	Blanc

Pour ce qui est des catégories de personnels autorisés à porter des aiguillettes, il incombe à chaque entité de les déterminer dans un arrêté ministériel.

Art. 5: Les couleurs des bandes de commandement et des passepoils doivent également, pour toutes les entités, présenter une stricte dissemblance. A cet égard, chaque entité doit garder sa spécificité selon le tableau ci-après :

Entités	Couleurs des bandes de commandement et des passepoils
Armée Malagasy	Vert-savane
Gendarmerie Nationale	Noir
Police Nationale	Gris
Administration Pénitentiaire	Noir, grenat
Corps des Eaux et Forêts	Vert forestier
Douane malagasy	Blanc
Corps des Administrations Générales et Territoriales	Doré (Administrateurs civils) Bleu minuit (Attachés d'Administration)

Art.6 : Le respect de ces spécificités doit être strict à tout moment et n'admet ainsi aucune tolérance.

Les autres caractéristiques propres à chaque entité sont présentées aux articles suivants et aux annexes I, II, III, IV, V et VI du présent décret.

Art.7: Une éventuelle proposition relative au changement ou aux ajouts des effets d'habillement prescrits dans le présent décret exige de l'entité concernée une demande d'avis et d'observations auprès des autres, avant sa présentation au Conseil du Gouvernement.

Art.8: Les détails et les autres spécificités concernant les uniformes et/ou les attributs de chaque formation sont fixés par un arrêté ministériel qui, avant son application, doit être soumis à l'approbation des autres entités.

Art.9: Un délai de deux (02) ans est accordé à chaque entité pour utiliser les tenues actuelles, mais passé ce délai, l'usage des tenues prescrites dans le présent décret est de rigueur.

Art.10 : Il appartient à chaque entité de prescrire des mesures pour que ses uniformes et attributs ne soient portés que par ses personnels exclusivement.

Art.11 : Les achats d'effets d'habillement pour tous les agents de l'Etat se font uniquement dans les établissements militaires ou agréés par l'Etat réservés à cet effet.

Art.12 : Il est formellement interdit aux autres sociétés privées de produire, importer ou de vendre des effets similaires à ceux utilisés par les agents de l'Etat stipulés dans le présent décret.

Art.13: Les entités, les sociétés ou les sécurités civiles qui veulent utiliser des uniformes à caractère paramilitaire ne sont autorisées à les porter que lorsqu'elles ont demandé l'autorisation auprès des entités mentionnées dans l'article 2 du présent décret et qu'elles ont reçu un accord formel de la part des dites entités.

Art.14: Toutes dispositions antérieures, contraires à celles du présent décret sont et demeurent abrogées.

Art.15: Le Ministre de la Défense Nationale, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois sociales et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale chargé de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 23 juin 2015

**Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**

Jean RAVELONARIVO

Le Ministre de la Défense Nationale

Le Ministre des Finances et du Budget

Général de Corps d'Armée RAKOTOZAFY Dominique

RAKOTOARIMANANA François Marie Maurice Gervais

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Le Ministre de la Sécurité Publique

RAMANANTENASOA Noéline

RANDIMBISOA Blaise Richard

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales

MAHAFALY Solonandrasana Olivier

MAHARANTE Jean de Dieu

Le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

BEBOARIMISA Ralava

Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale
chargé de la Gendarmerie

Général de Corps d'Armée PAZA Didier Gérard

**Pour ampliation conforme
Antananarivo, le**

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement**

ZAFINANDRO Armand

ANNEXE I

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE DE CEREMONIE

Entité	Eléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales
Armée Malagasy	Forces de Développement, Forces d'Intervention et Corps Autonomes	<u>Officiers et sous-officiers</u>	
		Tenue n°1 (hiver)	-casquette d'Armes à coiffe vert savane (H) ou coiffe noire bicorne (F) ; -vareuse vert savane ; -chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) : • vert lambda avec une double bande de commandement vert savane pour les officiers et adjudants-majors ; • vert lambda avec un passepoil vert savane pour les autres sous-officiers ; - gilet d'Armes (OFF SUP) ; -chaussures basses noires (H) ou bottes longues de couleur noire (F).
		Tenue n°1bis (été)	-casquette d'Armes à coiffe vert savane (H) et coiffe noire bicorne (F) ; -chemisette vert olive avec ou sans cravate ; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) : • vert lambda avec une double bande de commandement vert savane pour les officiers et les adjudants-majors ; • vert lambda avec un passepoil vert savane pour les autres sous-officiers ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).
		<u>Militaires du rang</u>	
	Tenue n°1 (hiver)	-béret d'Armes ; -blouson vert savane avec épaulettes d'Armes ; - chemise vert olive avec cravate ; -pantalon vert lambda sans bande ni passepoil ; -chaussures basses noires(H) ou escarpins noirs (F).	
	Tenue n°1bis (été)	-béret d'Armes ; -chemisette vert olive à col ouvert ; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) vert lambda sans bande ni passepoil ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).	
	Forces navales	<u>Officiers et officiers mariniers</u>	
		Tenue n°1 : Grand bleu, arme blanche (hiver)	-casquette à coiffe blanche ; -veston bleu ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon bleu ; -sabre ; -décoration pendante ; -chaussures basses noires.
Tenue n°1 bis : Grand bleu	-casquette à coiffe blanche ; -veston bleu ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon bleu ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.		

Armée Malagasy (suite)	Forces navales (suite)	<u>Officiers et officiers mariniers</u>	
		Tenue n°2 : Manteau bleu, grand bleu, arme blanche	-casquette à coiffe blanche ; -manteau bleu ; -veston bleu ; - chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon bleu ; -sabre ; -décoration pendante ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°2 bis : Manteau bleu, grand bleu	-casquette à coiffe blanche ; -manteau bleu ; -veston bleu ; - chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon bleu ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°3 : Grande panachée, arme blanche	-casquette à coiffe blanche ; -veston bleu ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon blanc ; -sabre ; -décoration pendante ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°3bis : Grande panachée	-casquette à coiffe blanche ; -veston bleu ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon blanc ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°4: grand blanc, arme blanche (été)	-casquette à coiffe blanche ; -veston blanc ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon blanc ; -sabre ; -décoration pendante ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°4 bis : Grand blanc	-casquette à coiffe blanche ; -veston blanc ; -chemise blanche à pattes d'épaules ; -pantalon blanc ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
		<u>Quartiers maîtres et matelots</u>	
		Tenue n°1 : Grand bleu, décorations pendantes (hiver)	-bonnet à coiffe blanche ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon bleu marine à pont ; -décorations pendantes ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°1 bis : Grand bleu, barrettes de décoration (hiver)	-bonnet à coiffe blanche ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon bleu marine à pont ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.

Armée Malagasy (suite)	Forces navales (suite)	<u>Quartiers maîtres et matelots</u>	
		Tenue n°2 : Caban, grand bleu et décorations pendantes	-bonnet à coiffe blanche ; -caban ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon bleu marine à pont ; -décorations pendantes ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°2 bis : Caban, grand bleu et barrettes de décoration	-bonnet à coiffe blanche ; -caban ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon bleu marine à pont ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°3 : Grande panachée, décorations pendantes	-bonnet à coiffe blanche ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon blanc à pont ; -décorations pendantes ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°3 bis : Grande panachée, barrettes de décoration	-bonnet à coiffe blanche ; -vareuse bleu marine; -col amovible ; -tricot rayé ; -pantalon blanc à pont ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°4 : Grand blanc, décorations pendantes (été)	-bonnet à coiffe blanche ; -vareuse blanche ; -col amovible ; -chemisette blanche ; -pantalon blanc à pont ; -décorations pendantes ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°4bis : Grand blanc, barrettes de décoration (été)	-vareuse blanche ; -col amovible ; -chemisette blanche ; -pantalon blanc à pont ; -barrettes de décoration ; -chaussures basses noires.
	Forces Aériennes	<u>Officiers et sous-officiers</u>	
		Tenue n°1 (hiver)	-casquette d'Armes à coiffe blanche; -vareuse droite bleu nuit ; -gilet d'Armes bleu nuit ; -chemise blanche ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°1bis (été)	-casquette d'Armes à coiffe blanche; -chemisette blanche ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.
	Forces Aériennes (suite)	<u>Militaires du rang</u>	
		Tenue n°1 (hiver)	-béret bleu ciel ; -battle-dress bleu nuit avec épauettes; -chemise bleu ciel avec cravate ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°1bis (été)	-béret bleu ciel ; -chemisette bleu ciel ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.

Armée Malagasy (suite)	ACMIL	Tenue de parade	<p><u>Encadrements et Elèves-Officiers d'Active de la promotion directe</u></p> <p>-casquette de parade bleu ciel avec une visière noire et surmontée d'une coiffe blanche démontable avec tendeur (H) et flamme ACMIL, ou chapeau bicorne en tissu feutre noir avec bandeau bleu ciel (F);</p> <p>-veste de parade bleu ciel, doublée, toilée avec un col Mao, à manches longues ;</p> <p>-fourragère (rouge, argentée ou dorée) ;</p> <p>-pantalon de parade (H) ou jupe-culotte de parade bleu nuit, muni d'une bande de commandement bleu ciel de 4 cm de large de chaque côté (F) ;</p> <p>-chaussures basses noires (H) ou bottes en cuir noir (F).</p>
		Tenue de parade	<p><u>Encadrements et Elèves-Officiers d'Active du Peloton Inter-Armes</u></p> <p>-casquette de parade bleu nuit avec une visière noire et surmontée d'une coiffe blanche démontable avec tendeur et flamme ACMIL;</p> <p>-veste de parade bleu nuit, doublée, toilée avec un col Mao, à manches longues ;</p> <p>-fourragère (argentée ou dorée) ;</p> <p>-pantalon de parade noir muni d'une bande de commandement rouge de 4 cm de large de chaque côté ;</p> <p>-chaussures basses noires.</p>
		Tenue de parade	<p><u>Encadrements et Elèves-Officiers d'Active du Peloton de Formation Militaire des Cadres Spécialistes</u></p> <p>-casquette de parade grise avec une visière noire et surmontée d'une coiffe blanche démontable avec tendeur et flamme ACMIL (H), ou bonnet noir avec bandeau gris (F);</p> <p>-veste de parade en tissu gris pincharde, doublée, toilée avec un col Mao, à manches longues ;</p> <p>-fourragère dorée ;</p> <p>-pantalon de parade (H) ou jupe-culotte de parade (F) en tissu poly laine de couleur noire, muni d'une double bande de commandement dorée de 1,5 cm de large de chaque côté ;</p> <p>-chaussures basses noires (H) ou bottes en cuir noir (F).</p>
	ENSOA	<u>Encadrements et Elèves Sous-Officiers d'Active</u>	
		Tenue n°1	<p>-casquette d'Armes à coiffe vert savane(H)ou coiffe noire bicorne (F) ;</p> <p>-vareuse vert savane avec patte de collet ;</p> <p>-chemise blanche ;</p> <p>-pantalon (H) ou jupe-culotte (F) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vert lambda avec une double bande de commandement vert savane pour les officiers et les adjudants-majors; • vert lambda avec un passepoil vert savane pour les autres sous-officiers et les Elèves Sous-Officiers d'Active ; <p>- gilet d'Armes de couleur verte (OFF.SUP);</p> <p>-chaussures basses noires (H) ou bottes en cuir noir (F).</p>
	SEMIPI	<u>Encadrements et enfants de troupe</u>	
Tenue n°1 (hiver)		<p>-béret bleu marine avec insigne ;</p> <p>-battle-dress de drap bleu marine;</p> <p>-chemise bleu ciel ;</p> <p>-pantalon bleu marine ;</p> <p>-chaussures basses noires.</p>	
	Tenue n°1bis (été)	<p>-béret bleu marine avec insigne ;</p> <p>- battle-dress bleu marine (tergal);</p> <p>-chemise bleu ciel ;</p> <p>-pantalon bleu marine (tergal) ;</p> <p>-chaussures basses noires.</p>	

Armée Malagasy (suite)		Tenue n°1 (En toutes saisons)	<u>Encadrements et étudiants en classe préparatoire</u> -gâpette PREPA ; -vareuse bleu marine ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires.
	Fanfares militaires	<u>Officiers, sous-officiers et militaires du rang</u>	
		Tenue n°1 (hiver)	-shakos vert avec plumeau tricolore (blanc, rouge, vert) ; - vareuse verte ; -pattes d'épaules vertes avec franges dorées ; - pantalon noir avec bande dorée sur les côtés ; -chaussures basses noires ou bottillons noirs.
		Tenue n°1bis (été)	-shakos vert avec plumeau tricolore (blanc, rouge, vert); -veste légère type saharien ; -pantalon noir avec bande dorée sur les côtés ; -chaussures basses noires ou bottillons noirs.
		Tenue n°2 (En toutes saisons)	-béret rouge ; - vareuse moutarde ; -pantalon noir avec bande moutarde sur les côtés ; -chaussures basses noires ou bottillons noirs.
	Tenue de cérémonie ordinaire (En toutes saisons)	-béret rouge ; - veste de combat bariolée ; -chandail ou blouson vert armée (temps frais) ; -épaulettes longues (ou fourreaux longs) avec insigne lyre doré ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers avec lacets blancs.	
Gendarmerie Nationale	Toutes Unités GN	<u>Officiers et sous-officiers</u>	
		Tenue n°1 (Hiver)	-képi (H) ou chapeau noir (F) ; -vareuse en tergal bleu nuit ; -chemise blanche ; -gilet d'Armes de couleur noire (OFF SUP) ; -pantalon(H) ou jupe droite (F) en tergal bleu ardoise avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou bottes noires (F).
		Tenue n°2 (été)	-képi (H) ou chapeau noir(F) ; -chemise bleu ciel ; -pantalon(H) ou jupe droite (F) en tergal bleu ardoise avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).
	Unité parachutiste	Tenue n°3	-képi (H) ou chapeau noir(F) ; -blouson en tergal bleu nuit modèle parachutiste ; -chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) bleu ardoise modèle Officier ou Sous-officier ; -chaussures basses noires (H) ou bottes noires (F).
	Peloton monté	Tenue n°4	-képi noir; -tunique noire retroussis rouge – col dolman avec écussons ; -culotte de cheval en toile blanc ; -chaussures montantes noires avec éperons.
		Peloton motocycliste	Tenue n°5
Gendarmerie Nationale (suite)	Peloton musique	Tenue n°6	-képi noir; -vareuse bleu nuit modèle musique ; -pantalon bleu ardoise modèle musique ; -chaussures basses noires.

Police Nationale	<p align="center"><u>Pour les Inspecteurs Généraux de Police, les Contrôleurs Généraux de Police, les Commissaires Divisionnaires de Police, les Commissaires Principaux de Police, les Commissaires de Police, les Officiers de Police, les Officiers de Police Stagiaires, les Inspecteurs Principaux de Police de Classe Exceptionnelle et les Inspecteurs Principaux de Police (Masculin et féminin)</u></p>	
	Grand Bleu (Hiver)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à milanaise en deux cordons blancs, à bandeau gris passementé en fil d'argent, surmonté d'une coiffe blanche (H et F), ou feutre gris (F) ; -veste bleue insigne ; -chemise blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une double bande de commandement de couleur grise de chaque côté ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
	Bleu-Blanc (Eté)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à milanaise en deux cordons blancs, à bandeau gris passementé en fil d'argent, surmonté d'une coiffe blanche (H et F), ou feutre gris (F) ; -chemisette blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une double bande de commandement de couleur gris de chaque côté ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
Police Nationale (suite)	<p align="center"><u>Les Inspecteurs de Police, les Brigadiers Chefs de Police, les Brigadiers de Police et les Agents de Police (Masculin et féminin)</u></p>	
	Grand Bleu (Hiver)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à jugulaire blanche, à bandeau gris, surmonté d'une coiffe blanche (H et F), ou feutre gris (F) ; -veste bleue insigne ; -chemise blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une lisière de couleur grise de chaque côté pour les Inspecteurs de Police et sans lisière pour les restes. -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
	Bleu-Blanc (Eté)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à jugulaire blanche, à bandeau gris, surmonté d'une coiffe blanche (H et F), ou feutre gris (F) ; -chemisette blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une lisière de couleur grise de chaque côté pour les Inspecteurs de Police et sans lisière pour les restes ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).

Administration Pénitentiaire		<u>Pour les Inspecteurs – Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreur de l'Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (Professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u>	
		Tenue de cérémonie n°1 (hiver)	-casquette grenat foncé à coiffe noire ; -veste en tergal noire modèle officier avec col revers; -chemise blanche à manches longues à col tenant ; -pantalon (H) ou jupe (F) de couleur grenat foncé avec une double bande de commandement noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).
		Tenue de cérémonie n°2 (hiver)	-casquette noire à coiffe grenat foncé ; -veste en tergal grenat modèle officier avec col « MAO » ; -chemise blanche à manches longues à col tenant ; -pantalon de même tissu de couleur noire avec une double bande de commandement grenat foncé ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).
		Tenue de cérémonie (été)	-casquette grenat foncé type armée à coiffe blanche ; torsade argentée, écusson et insigne de grade ; -chemise blanche en tergal à manches courtes, deux poches plaquées de poitrine à plis avec rabats boutonnés et deux pattes d'épaules ; -pantalon de même tissu de couleur grenat foncé avec une double bande de commandement noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).
Corps des Eaux et Forêts		Tunique en drap vert forestier ou blanc (hiver)	-casquette vert forestier à coiffe verte ou blanche/calot vert ou blanc - battle-dress ou pull-over vert forestier; -pantalon gris bleu ou blanc avec une double bande assortie à la couleur du veston (H) ou jupe standard gris bleu ou blanche (F); -Chaussures basses noires ou blanches ou escarpins noirs.
		Tenue de cérémonie (été)	-casquette vert forestier à coiffe blanche ; -chemise ou chemisette blanche ; -pantalon blanc sans bande (H) ou jupe standard (F) ; -chaussures basses blanches.
Corps des Douanes		Tenue de cérémonie (hiver)	-casquette bleu nuit à coiffe grise; -veste droite doublée grise à épaulette avec toile tailleur, et fente au dos à boutons argentés ; -chemise blanche à manches longues; -pantalon ou jupe droite doublée gris avec une double bande de commandement ou seulement un passepoil ; -chaussures basses noires ou bottes longues de couleur noire.
		Tenue de cérémonie (été)	-casquette bleu nuit à coiffe grise; -chemise blanche à manches courtes ou à manches longues avec cravate noire; -pantalon ou jupe droite doublée gris avec une double bande de commandement ou seulement un passepoil ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).
	Corps des Administrateurs Civils	Tenue n°1 Grand bleu (hiver)	<u>Pour les Administrateurs Civils</u> -casquette de modèle réglementaire de la marine à bandeau en drap bleu minuit brodé or, à coiffe bleu minuit (H), ou toque en drap bleu minuit de forme ovoïde (F) ; -vareuse en drap bleu minuit à revers croisés ou droit ; -chemise blanche à manches longues ; -pantalon en drap bleu minuit sans bande (H) ou jupe droite bleu minuit descendant jusqu'au dessous de genou (F) ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi arrondi (F).

Corps des Administrations Générales et Territoriales		Tenue n°2 Grand blanc (hiver)	-casquette de modèle réglementaire de la marine à bandeau en drap bleu minuit brodé or, à coiffe en drap blanc (H) ou toque en drap bleu minuit de forme ovoïde (F) ; -vareuse en tergal ou en toile blanc à petit revers ; -chemise blanche à manches longues ; -pantalon en drap blanc sans bande (H) ou jupe droite blanche descendant jusqu'au dessous de genou (F) ; -chaussures basses blanches (H) ou chaussures fermées blanches à demi talon et à bout semi arrondi (F).
		Tenue de cérémonie Petit blanc. (été)	-casquette du même modèle que ci-dessus mais avec coiffe en drap blanc (H) ou toque en drap bleu minuit de même modèle que ci-dessus (F); -chemise blanche en toile à manches courtes et à col rabattu ; -pantalon de couleur blanche sans bande (H) ou jupe blanche (F) ; -chaussures basses de couleur blanche de même modèle que ci-dessus (H) ou chaussures fermées blanches de même modèle que ci-dessus (F).
Corps des Administrations Générales et Territoriales (suite)	Corps des Attachés d'Administration	Tenue n°1 Grand bleu (hiver)	<u>Pour les Attachés d'Administration</u> -casquette de modèle réglementaire de la marine à bandeau en drap bleu minuit brodé or, à coiffe bleu minuit (H), ou toque bleu minuit de forme ovoïde (F) ; -vareuse en drap bleu minuit à revers croisés ; -chemise blanche à col rabattu ; -pantalon en drap bleu minuit à deux bandes de satin bleu minuit (H) ou jupe droite en drap bleu minuit (F); -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
		Tenue n°2 Grand blanc (hiver)	-casquette de modèle réglementaire de la marine à bandeau en drap bleu minuit brodé or, à coiffe blanche (H), ou toque bleu minuit de forme ovoïde (F) ; -vareuse en tergal blanc à revers croisés ; -chemise blanche à col rabattu ; -pantalon en tergal blanc sans bandes (H) ou jupe droite en tergal blanc, juste au-dessous du genou (F); -chaussures basses de couleur blanche (H) ou chaussures fermées blanches à demi talon et à bout semi rond (F).
		Tenue de cérémonie Petit blanc. (été)	-casquette de même modèle que celle prévue pour la tenue d'hiver mais à coiffe blanche (H) ou toque en drap bleu minuit (F); -chemise en tergal blanc à manches courtes ; -pantalon en tergal blanc sans bandes (H) ou jupe droite en tergal blanc, juste au-dessous du genou (F) ; -chaussures basses de couleur blanche (H) ou chaussures fermées blanches à demi talon et à bout semi rond (F).
	Corps des Adjoints d'Administration, des Assistants d'Administration et des Employés d'Administration	Tenue n°1 Grand bleu (hiver)	<u>Pour les Adjoints d'Administration, les Assistants d'Administration et les Employés d'Administration</u> -casquette du modèle de la marine à bandeau en drap bleu minuit à coiffe bleu minuit (H) ou toque bleu minuit (F); -veste droite en drap ou flanelle de chine bleu minuit ; -chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe (F) de même étoffe que la veste; -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).

		<p>Tenue n°2 Grand blanc (hiver)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - casquette du modèle de la marine à bandeau en drap bleu minuit à coiffe blanche (H) ou toque bleu minuit (F); -veste droite de couleur blanche ; - chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe (F) de même étoffe que la veste ; -chaussures basses de couleur blanche (H) ou chaussures fermées blanches à demi talon et à bout semi rond (F).
		<p>Tenue de cérémonie Petit blanc. (été)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - casquette du modèle de la marine à bandeau en drap bleu minuit à coiffe blanche (H) ou toque bleu minuit (F); - chemise blanche à manches courtes ; -pantalon de couleur blanche (H) ou jupe blanche (F) ; -chaussures basses de couleur blanche (H) ou chaussures fermées blanches à demi talon et à bout semi rond (F)

ANNEXE II

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE DE TRAVAIL

Entité	Éléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales
Armée Malagasy	Forces de Développement, Forces d'Intervention, Corps Autonomes et Ecoles	Tenue de travail (hiver)	<p><u>Officiers, Elèves-Officiers d'Active, Sous-Officiers et Elèves Sous-Officiers d'Active:</u> -béret d'Armes ; -blouson vert lambda ou pull-over vert armée; -chemise vert olive; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) : • vert lambda avec une double bande de commandement vert savane pour les officiers et adjudants-majors; • vert lambda avec un passepoil vert savane pour les autres sous-officiers ; -chaussures basses noires (H) ou bottes longues de couleur noire (F).</p> <p><u>Militaires du Rang :</u> -béret d'Armes; -blouson vert savane ou pull-over vert armée; -chemise vert olive; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) vert lambda sans bande ni passepoil ; -chaussures basses noires (H) ou bottes longues de couleur noire (F).</p> <p><u>Enfants de troupe</u> -béret d'Armes; -chandail bleu marine ; -chemise bleu ciel ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires.</p> <p><u>Etudiants en classe préparatoire</u> - gâpette PREPA bleu marine ; -pull-over bleu marine ; -chemise vert olive ; -pantalon vert lambda ; -chaussures basses noires.</p>
		<p>Tenue de travail (été)</p> <p>Tenue de travail (été) (suite)</p>	<p><u>Officiers, Elèves-Officiers d'Active, Sous-Officiers et Elèves Sous-Officiers d'Active :</u> -béret d'Armes ; -chemisette vert olive; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) : • vert lambda avec une double bande de commandement vert savane pour les officiers et adjudants-majors; • vert lambda avec un passepoil vert savane pour les autres sous-officiers ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).</p> <p><u>Militaires du Rang,</u> -béret d'Armes ; -chemisette vert olive; -pantalon (H) ou jupe-culotte (F) vert lambda ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).</p> <p><u>Enfants de troupe :</u> -béret d'Armes ; -chemisette bleu ciel ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires.</p> <p><u>Etudiants en classe préparatoire:</u> - gâpette PREPA bleu marine ; -chemisette vert olive ; -pantalon vert lambda ; -chaussures basses noires.</p>
		<u>Officiers, Elèves Officiers et officiers mariniers de la Marine Nationale :</u>	

Armée Malagasy (suite)	Forces navales	Tenue n°31 Jersey bleu marine	-casquette à coiffe blanche ; -jersey bleu marine ; -chemise blanche ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°34 Chemise blanche à pattes d'épaule, pantalon bleu	-chemise blanche ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°35 Kaki, pantalon	-casquette à coiffe kaki ; -chemisette kaki ; -pantalon kaki ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°36 Kaki, short	-casquette à coiffe kaki ; -chemisette kaki ; -short kaki ; -chaussures basses noires ou sandales.
		<u>Quartiers-mâîtres et matelots de la Marine Nationale :</u>	
		Tenue n°31 Jersey bleu, pantalon bleu à pont	-bonnet à coiffe blanche ; -jersey bleu marine ; -tricot rayé ; -pantalon bleu marine à pont ; -chaussures basses noires.
		Tenue n°32 Jersey bleu, pantalon bleu chiné	-bonnet à coiffe blanche ; -jersey bleu marine ; -chemise bleu ciel. -pantalon bleu chiné ; - chaussures noires de sécurité ou chaussures basses noires.
		Tenue n°33 Blouson bleu, jersey bleu, pantalon bleu chiné	-bonnet à coiffe blanche ; -blouson bleu de service courant ; -jersey bleu marine ; -chemise bleu ciel; -pantalon bleu chiné. -chaussures noires de sécurité ou chaussures basses noires.
		Tenue n°35 Chemisette bleu ciel, pantalon bleu chiné	-bonnet à coiffe blanche ; -chemisette bleu ciel ; -pantalon bleu chiné ; - chaussures noires de sécurité ou chaussures basses noires.
		Tenue n°36 et tenue n°36 bis Chemisette bleu ciel, short bleu chiné	-bonnet à coiffe blanche ; -chemisette bleu ciel; -short bleu chiné ; -chaussures noires de sécurité ou chaussures basses noires ou sandales.
Tenue n°37 et tenue n°38 Chemisette bleu drill, short bleu drill	-bonnet à coiffe blanche ; -chemisette bleu marine drill ; -short bleu marine drill ; -chaussures noires de sécurité ou chaussures basses noires ou sandales.		

Armée Malagasy (suite)	Forces aériennes	<u>Pour tous éléments des Forces Aériennes</u>	
		Tenue de travail (hiver)	-béret bleu ciel ou calot bleu nuit ; -battle-dress bleu nuit, ou pull-over bleu turquoise, ou blouson bleu nuit; -chemise bleu ciel ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.
		Tenue de travail (été)	-béret bleu ciel ou calot bleu nuit ; -chemisette bleu ciel ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.
Gendarmerie Nationale	Toutes Unités GN	<u>Officiers et sous-officiers (Zones hauts-plateaux en saison froide)</u>	
		Tenue n°31 (hiver)	-képi (H) ou chapeau (F) noir; -vareuse bleu nuit ; -chemise bleu ciel ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) en tergal bleu nuit avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou bottes noires (F).
		Tenue n°32 (hiver)	-képi (H) ou chapeau (F) noir; -blouson bleu nuit ; -chemise bleu ciel ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) en tergal bleu nuit avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou bottes noires (F).
		<u>Officiers et sous-officiers (Zones côtières en toutes saisons - Zones de hauts-plateaux en saison chaude)</u>	
	Tenue n°33 (été)	-képi (H) ou chapeau (F) noir; -chemise bleu ciel ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) en tergal bleu nuit avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou escarpins noirs (F).	
	Tenue n°34 (été)	-képi (H) ou chapeau (F) noir; -chemisette bleu ciel ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) en tergal bleu nuit avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires(H) ou escarpins noirs (F).	
	Peloton motocycliste	<u>Officiers et sous-officiers</u>	
	Tenue n°35 (en toutes saisons)	-casque motocycliste avec insigne Gendarmerie ; -blouson motard Gendarmerie ; -gilet bleu nuit avec bandes réfléchissantes ; -chemise bleu ciel ; -culotte ou pantalon bleu nuit ; -chaussures montantes noires.	
	Police de la route des unités territoriales	Tenue n°36 (en toutes saisons)	-képi noir ; -chemise bleu ciel ; -pantalon bleu nuit ; -chaussures basses noires.

Gendarmerie Nationale (suite)	Brigade aéroport	<u>Officiers et sous-officiers (suite)</u>	
		Tenue n°37	-képi (H) ou chapeau (F) noir; -chemisette bleu ciel ; -gilet bleu nuit modèle aéroport ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) en tergal bleu nuit avec une double bande de couleur noire et un passepoil ou seulement un passepoil de couleur noire ; -chaussures basses noires.
Police Nationale		<u>Pour les Inspecteurs Généraux de Police, les Contrôleurs Généraux de Police, les Commissaires Divisionnaires de Police, les Commissaires Principaux de Police, les Commissaires de Police, les Officiers de Police, les Officiers de Police Stagiaires, les Inspecteurs Principaux de Police de Classe Exceptionnelle et les Inspecteurs Principaux de Police. (Masculin et féminin)</u>	
		Bleu-Blanc (Hiver))	- casquette de travail avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à milanaise en deux cordons blancs, à bandeau gris, sans passementerie, surmonté d'une coiffe blanche (H et F) ; -ou Bêret en tissus feutrine de couleur grise ; -veste ou Battle-dress ou chandail de couleur bleu insigne ; -chemise blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une double bande de commandement de couleur grise de chaque côté ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
		Bleu-Blanc (Été)	-casquette de travail avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à milanaise en deux cordons blancs, à bandeau gris, sans passementerie, surmonté d'une coiffe blanche (H et F) ; -ou bérêt en tissus feutrine de couleur grise ; -chemisette blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une double bande de commandement de couleur grise de chaque côté ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
		<u>Les Inspecteurs de Police, les Brigadiers Chefs de Police, les Brigadiers de Police et les Agents de Police (Masculin et féminin)</u>	
		Bleu-Blanc (Hiver)	-casquette de travail avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à jugulaire blanche, à bandeau gris, surmonté d'une coiffe blanche (H et F) ; -ou bérêt en tissus feutrine de couleur grise ; -veste ou Battle-dress ou chandail de couleur bleu insigne ; -chemise blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une lisière de couleur grise de chaque côté pour les Inspecteurs de Police et sans lisière pour les autres ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
		Bleu-Blanc (été)	-casquette de travail avec visière en simili cuir de couleur noire mate, à jugulaire blanche, à bandeau gris, surmonté d'une coiffe blanche (H et F) ; -chemisette blanche ; -pantalon (H et F), jupe ou jupe culotte (F) bleu insigne avec une lisière de couleur grise de chaque côté pour les Inspecteurs de Police et sans lisière pour les autres ; -une paire de chaussures basses de couleur noire (H), une paire de chaussures fermées demi talons de couleur noire à bout rond ou une paire de bottes à bout semi rond de couleur noire (F).
		Tenue de travail n°01 (été)	<u>Pour les Inspecteurs – Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreur de l'Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (Professionnels et Elèves ENAM/ENAP)</u> -bêret grenat foncé ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches courtes; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec

Administration Pénitentiaire		<p>une double bande de commandement de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les autres greffiers comptables et Encadreur (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches courtes; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec un passepoil noir ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les agents pénitentiaires (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches courtes; -pantalon de couleur grenat foncé(H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) sans bande de commandement ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p>
		<p><u>Pour les Inspecteurs – Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreur de l’Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u> -béret grenat foncé ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise gris foncé à manches courtes; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec une double bande de commandement de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les autres greffiers comptables et Encadreur (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise gris foncé à manches courtes; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec un passepoil noir ; -chaussures basses noires(H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les agents pénitentiaires (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise gris foncé à manches courtes; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) sans bande de commandement ; -chaussures basses noires(H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p>
		<p><u>Pour les Inspecteurs – Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreur de l’Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire; -polo noir avec col et bord-côte grenat, écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche sur le dos, insigne de corps imprimé sur la poitrine droite muni de velcro sur le devant, au milieu pour la pose du grade ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec une double bande de commandement de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les autres greffiers comptables et Encadreur (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire; - polo noir avec col et bord-côte grenat, écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche sur le dos, insigne de corps imprimé sur la poitrine droite muni de velcro sur le devant, au milieu pour la pose du grade ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec</p>
	Tenue de travail n°02 (été)	
	Tenue de travail n°03 (été)	

Administration Pénitentiaire (suite)			<p>un passepoil noir. -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les agents pénitentiaires (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire; - polo noir avec col et bord-côte grenat, écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche sur le dos, insigne de corps imprimé sur la poitrine droite, muni de velcro sur le devant, au milieu pour la pose du grade ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) sans bande de commandement ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p>
Administration Pénitentiaire (suite)		Tenue de travail (hiver)	<p><u>Pour les Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreurs de l'Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches longues ; -chandail ou pull à col en « V » noir avec bande transversale grenat et écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche imprimé sur la poitrine; - éventuellement, un blouson de couleur noire ou une vareuse de même type et de même couleur (revêtu au dessus du chandail ou pull) ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec une double bande de commandement de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les autres greffiers comptables et Encadreurs (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches longues ; -chandail ou pull à col en « V » noir avec bande transversale grenat et écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche imprimé sur la poitrine; - éventuellement, un blouson de couleur noire ou une vareuse de même type et de même couleur (revêtu au dessus du chandail ou pull) ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) avec un passepoil noir ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les agents pénitentiaires (professionnels et élèves ENAP)</u> -béret grenat foncé avec insigne spécial Administration pénitentiaire ou casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspé de couleur noire (en réunion); -chemise blanche à manches longues ; -chandail ou pull à col en « V » noir avec bande transversale grenat et écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche imprimé sur la poitrine; - éventuellement, un blouson de couleur noire ou une vareuse de même type et de même couleur (revêtu au dessus du chandail ou pull) ; -pantalon grenat foncé (H) ou jupe droite de couleur grenat foncé (F) sans bande de commandement ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p>
Corps des Eaux et Forêts		Tenue de travail (hiver)	<p><u>Pour tous éléments du Corps des Eaux et Forêts</u> -casquette chamois clair ou calot vert ou béret basque bleu marine avec écusson ; -polo vert forestier ; -battle-dress ou pull-over vert forestier de même modèle que la tenue de cérémonie, avec épaulettes amovibles, mais sans ceinture; -gilet vert forestier avec bandes réfléchissantes ; - pantalon gris bleu (H) ou jupe standard gris bleu (F) de même modèle que la tenue de cérémonie ; -chaussures basses noires.</p>

		Tenue de travail (été)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette chamois clair ou calot vert ou béret basque bleu marine avec écusson ; -polo vert forestier ; -veste ou chemise ou chemisette à col tenant chamois clair; - pantalon chamois clair (H) ou jupe standard chamois clair (F) ou tenue de combat bariolée, bas non relevé ; -gilet vert forestier avec bandes réfléchissantes ; -chaussures basses noires.
Corps des Douanes		Tenue de travail (hiver)	<p><u>Pour tous éléments du Corps des Douanes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -béret/calot bleu nuit; -Veste droite doublée grise à boutons argentés; -pull-over gris avec épaulettes ; -blouson gris avec épaulettes ; -chemise blanche ou gris clair en tissu tergal ; -robe grise doublée sans manche en taille princesse en tissu tergal (F); -pantalon de coupe classique à pinces, de couleur grise avec bande de commandement ou passepoil (H) ; -jupe droite doublée de couleur grise avec bande de commandement ou passepoil et fente superposée (F) ; -chaussures basses (H) ou à demi talon en cuir noir (F).
		Tenue de travail (été)	<ul style="list-style-type: none"> -béret/calot bleu nuit; -Veste droite doublée grise à boutons argentés; -chemise blanche ou gris clair en tissu tergal ; -robe grise doublée sans manche en taille princesse (F); -pantalon de coupe classique à pinces, de couleur grise avec bande de commandement ou passepoil (H) ; -jupe droite doublée de couleur grise avec bande de commandement ou passepoil et fente superposée (F) ; -chaussures basses (H) ou à demi talon en cuir noir (F) .
Corps des Administrations Générales et Territoriales	Corps des Administrateurs Civils	Tenue n°1 Grand bleu de France (hiver)	<p><u>Pour les Administrateurs Civils de sexes masculin et féminin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe bleu de France (H) ou toque bleu minuit (F); -vareuse en toile ou en tergal bleu de France à petit revers ; -chemise blanche à manches longues et à col rabattu ; -pantalon bleu de France sans bande (H) ou jupe bleu de France (F); -chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F) .
		Tenue n°2 Grand kaki (hiver)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe kaki (H) ou toque bleu minuit (F); -vareuse en toile ou en tergal kaki à petit revers ; -chemise blanche à manches longues et à col rabattu ; -pantalon kaki sans bande dorée (H) ou jupe kaki (F) ; -chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
		Tenue n°3 Petit bleu de France (été)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe bleu de France (H) ou toque bleu minuit (F); -chemise bleu de France à manches courtes et à col rabattu ; -pantalon bleu de France sans bande (H) ou jupe bleu de France (F); -chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
		Tenue n°4 Petit kaki (été)	<ul style="list-style-type: none"> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe kaki (H) ou toque bleu minuit (F); -chemise kaki à manches courtes et à col rabattu ; -pantalon kaki sans bande (H) ou jupe kaki (F) ; -chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
	Corps des Attachés d'Administration	Tenue de travail	<p><u>Pour les Attachés d'Administration de sexes masculin et féminin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue d'hiver (H) mais à coiffe kaki ou toque en drap bleu minuit (F); -chemise en tergal kaki à manches courtes ; -pantalon en tergal kaki sans bande (H) ou jupe droite en tergal kaki (F); -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).

<p align="center">Corps des Administrations Générales et Territoriales (suite)</p>	<p align="center">Corps des Adjointes d'Administration, des Assistantes d'Administration et des Employées d'Administration</p>	<p align="center">Tenue de travail</p>	<p><u>Pour les Adjointes d'Administration, les Assistantes d'Administration et les Employées d'Administration de sexes masculin et féminin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - casquette du modèle de la marine à bandeau en drap bleu minuit, à coiffe kaki (H), ou toque bleu minuit (F); -veste droite de couleur kaki; - chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe (F) de même étoffe que la veste ; -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
			<ul style="list-style-type: none"> - casquette du modèle de la marine à bandeau en drap bleu minuit, à coiffe bleu de France (H) ou toque bleu minuit (F); -veste droite de couleur bleu de France ; - chemise blanche ; -pantalon (H) ou jupe (F) de même étoffe que la veste ; -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).

N.B. : La lettre H désigne le personnel masculin tandis que F le personnel féminin

ANNEXE III

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE DE COMBAT OU TENUE DE CAMPAGNE

Entité	Eléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales
Armée Malagasy	Forces de Développement, Forces d'Intervention, Corps Autonomes et Ecoles	<u>Pour tous éléments COFOD-COFIA-CA-Ecoles</u>	
		Tenue de combat castan ou bob ou casque (hiver)	-castan ou bob bariolé ou casque; -veste de combat bariolée ; -pantalon de combat bariolé; -rangers en cuir noir.
		Tenue de combat castan ou bob ou casque (été)	-castan ou bob bariolé ou casque; -chemisette bariolée ; -culotte bariolée; -rangers en cuir noir.
	Forces navales	<u>Pour tous éléments des Forces Navales</u>	
		Tenue n°41 Tenue de combat, casquette ou bonnet	-casquette à coiffe kaki, ou bonnet drap bleu; -veste de combat bariolée ; -tee-shirt bleu marine de campagne à velcro (temps frais) ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir, ou brodequins en toile vert armée.
		Tenue n°41 bis Tenue de combat, castan	- castan ; -veste de combat bariolée ; -tee-shirt bleu marine de campagne à velcro (temps frais) -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir, ou brodequins en toile vert armée.
		Tenue n°42 Tenue de combat casque toutes armes	-casque toutes armes ; -veste de combat bariolée ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir, ou brodequins en toile vert armée.
		Tenue n°43 Tenue de combat, parka, casquette kaki, ou bonnet drap bleu, ou castan	-casquette à coiffe kaki, bonnet drap bleu ou castan ; - parka vert armée ; -veste de combat bariolée; -tee-shirt bleu marine de campagne à velcro ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir.
		Tenue n°43 bis Tenue de combat, parka, casque	-casque toutes armes ; - parka vert armée ; -veste de combat bariolée ; -tee-shirt bleu marine de campagne à velcro ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir.
		Tenue n°44 Tee-shirt de campagne, pantalon de combat	-tee-shirt bleu marine de campagne à velcro ; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir, ou brodequins en toile vert armée.
Forces aériennes	<u>Pour tous éléments des Forces Aériennes</u>		
	Tenue de campagne	-béret bleu ciel ou castan bariolé; -veste de combat bariolée; -pantalon de combat bariolé ; -rangers en cuir noir.	
Gendarmerie Nationale	Toutes Unités GN	<u>Officiers et sous-officiers</u>	
		Tenue n°41: tenue d'intervention (toutes zones toutes saisons)	-béret noir (H) ou calot noir (F) ; -veste de combat bariolée modèle Gendarmerie ; -pantalon de combat bariolé modèle Gendarmerie -rangers noirs ou chaussures de brousse.

		Tenue n°42 : (Zones côtières en toutes saisons Zones de hauts-plateaux en saison chaude)	-béret noir (H) ou calot noir (F) ; -polo bleu ciel à col et bord manche bleu nuit ; -grade polo (à la poitrine) ; -pantalon de combat bleu nuit ; -rangers en cuir noir.
Police Nationale		<i>Pour tous éléments de la P.N</i>	
		Tenue n°1 (type sergé twill)	-béret gris en tissu feutrine, castan (FIP) vert trèfle, ou casquette noire style baseball avec inscription « Police Nationale» de couleur blanche sur le devant ; -veston vert trèfle à manches longues à poignée avec barre et fermé avec boutons, sans élastique ; -chemise F1 : uniquement en hiver de couleur vert trèfle ou noire à manches longues ; -pantalon vert trèfle à six portes ceintures, deux poches arrière plaquées avec rabat ; -chaussures montantes de type « RANGERS » en cuir noir et à semelles souples à rebord, estampillées « Police Nationale ».
		Tenue n°2 (type sergé chevronné)	-béret gris en tissu feutrine, castan (FIP) vert trèfle, ou casquette noire style baseball avec inscription «Police Nationale» de couleur blanche sur le devant ; -veston vert trèfle à manches longues à poignée avec fente et fermé avec deux boutons et élastique ; -chemise F1 : uniquement en hiver de couleur vert trèfle ou noire à manches longues ; -pantalon vert trèfle à cinq portes ceintures, une poche passepoil, sans rabat, deux poches plaquées soufflées des deux côtés avec rabat ; -chaussures montantes de type «RANGERS» en cuir noir et à semelles souples à rebord.
		(Tee-shirt et pantalon de combat)	- tee-shirt noir avec inscription «Police Nationale» de couleur blanche au dos, avec logo «Police Nationale» en couleur sur la droite, muni de velcro sur le devant, au milieu pour la pose du grade ; -pantalon de combat vert trèfle ; -rangers noirs.
		Tenue n°3 (chemise et culotte)	- béret gris en tissu feutrine, castan (FIP) vert trèfle, ou casquette noire style baseball avec inscription « Police Nationale» de couleur blanche sur le devant ; -chemise vert trèfle à manches courtes ; -culotte droite vert trèfle à six portes ceintures ; -sandales militaires de type « spartiate ».
Administration Pénitentiaire		Tenue de défilé	<u>Pour les Inspecteurs – Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés de l'Administration Pénitentiaire (professionnels et élèves ENAM/ ENAP)</u> -casquette grenat foncé type Armée avec coiffe jaspée de couleur noire ; -veste en tergal croisée de couleur grenat foncé, col Mao ; -pantalon noir (H) ou jupe droite noire (F) de même tissu avec une double bande de commandement de couleur grenat foncé ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).

Administration Pénitentiaire (suite)		Tenue de défilé	<u>Pour les Greffiers comptables et Encadreurs de l'Administration Pénitentiaire (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u> - béret grenat foncé ; - veste en tergal croisée de couleur grenat foncé, col Mao ; - pantalon noir (H) ou jupe droite noire (F) de même tissu avec un passepoil grenat foncé à chaque côté ; - chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).	
		<u>Pour tous éléments de l'A.P (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u>		
		Tenue de brousse (camp pénal)	- chapeau de brousse en toile kaki ou castan bleu ; - chemise bleue à manches courtes ; - culotte en toile bleue (H) ou jupe-culotte en toile bleue (F) ; - chaussures pataugas ou chandelle genre kiranyl marron.	
		Tenue de combat n°1	- castan en toile, chapeau de brousse, béret grenat foncé ou casque léger suivant les circonstances ; - veste de combat en tissu bariolé ou encore vert armée suivant l'évolution du temps et les circonstances ; - pantalon de combat de même tissu et couleur ; - brodequin de manche de type « Rangers » noirs.	
		Tenue de combat n°2	- castan en toile, chapeau de brousse, béret grenat foncé ou casque léger suivant les circonstances ; - tee-shirt bleu-marine ou polo noir avec col et bord-côte grenat, écriteau « Administration pénitentiaire » de couleur blanche sur le dos, insigne de corps imprimé sur la poitrine droite, écusson de manche imprimé à gauche muni de velcro sur le devant, au milieu pour la pose du grade ; - pantalon de combat en tissu bariolé ou encore vert armée suivant l'évolution du temps et les circonstances ; - brodequin de manche de type « Rangers » noirs.	
		Tenue de combat n°3	- castan en toile, chapeau de brousse, béret grenat foncé ou casque léger suivant les circonstances ; - veste de combat de tissu et de couleur (unie) grenat foncé viré vers le noir ; - pantalon de combat de même tissu et couleur ; - brodequin de manche de type « Rangers ».	
		Tenue de combat n°4	- castan en toile, chapeau de brousse, béret grenat foncé ou casque léger suivant les circonstances ; - veste de combat en tissu bariolé composé de couleurs grenat foncé et noire ; - pantalon de combat de même tissu et couleur ; - brodequin de manche de type « Rangers » noirs.	
Corps des Eaux et Forêts		Tenue toutes saisons	<u>Pour tous éléments du Corps des Eaux et Forêts</u> - castan vert forestier ; - veste de combat standard vert forestier ; - chemise ou tee-shirt vert forestier avec cor de chasse sur la partie droite de la poitrine ; - pantalon standard de combat vert forestier ; - rangers en véritable cuir noir ou chaussures de brousse.	
Corps des Douanes		Tenue de combat	<u>Pour tous éléments de la Douane</u> - béret bleu nuit ou castan gris ; - veste de combat bariolée grise ; - pantalon de combat bariolé gris foncé ; - rangers noirs.	
Corps des Administrations Générales et Territoriales	Corps des Administrateurs Civils	<u>Pour les Administrateurs Civils de sexes masculin et féminin</u>		
		Tenue n°2 Grand kaki (hiver)	- casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe kaki (H) ou toque bleu minuit (F) ; - vareuse en toile ou en tergal kaki à petit revers ; - chemise blanche à manches longues et à col rabattu ; - pantalon kaki sans bande dorée (H) ou jupe kaki (F) ;	

			-chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
		Tenue n°4 Petit kaki (été)	-casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue de cérémonie mais avec coiffe kaki (H) ou toque bleu minuit (F); -chemise kaki à manches courtes et à col rabattu ; -pantalon kaki sans bande dorée (H) ou jupe kaki (F) ; -chaussures basses de couleur noire jusqu'à la semelle (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).
	Corps des Attachés d'Administration	Tenue de travail	<u>Pour les Attachés d'Administration de sexes masculin et féminin</u> -casquette du même modèle que celle prévue pour la tenue d'hiver (H) mais à coiffe kaki ou toque en drap bleu minuit (F); -chemise en tergal kaki à manches courtes ; -pantalon en tergal kaki sans bande (H) ou jupe droite en tergal kaki (F); -chaussures basses de couleur noire (H) ou chaussures fermées noires à demi talon et à bout semi rond (F).

N.B : La lettre H désigne le personnel masculin tandis que F le personnel féminin

ANNEXE IV

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE DE SOIREE

Entité	Eléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales	
Armée Malagasy	Forces de Développement, Forces d'Intervention et Corps Autonomes	Tenue de soirée	<p><u>Pour les Officiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -spencer bleu ciel à col châle ; -pattes d'épaules avec guipé doré ; -chemise blanche de soirée à col cassé; -nœud papillon noir; -pantalon (H) ou jupe longue (F) bleu nuit à bande dorée ; -chaussures basses noires vernissées. 	
			<p><u>Pour les sous-officiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -spencer vert foncé à col châle ; -pattes d'épaules; -chemise blanche de soirée à col cassé; -nœud papillon noir; -pantalon (H) ou jupe longue (F) noirs à bande dorée ; -chaussures basses noires vernissées. 	
	Forces navales	<u>Officiers et Elèves Officiers</u>		
		Tenue n°11 Spencer bleu, nœud papillon blanc	<ul style="list-style-type: none"> -casquette à coiffe blanche ; -gilet blanc ; -spencer bleu marine ; -chemise blanche de soirée à col cassé ; 	
		Tenue n°11 bis spencer bleu, nœud papillon noir	<ul style="list-style-type: none"> -nœud papillon blanc ou nœud papillon noir ; -pantalon bleu marine de soirée avec bande en or ; -chaussures basses noires vernissées. 	
		Tenue n°12 spencer blanc, nœud papillon blanc	<ul style="list-style-type: none"> -casquette à coiffe blanche ; -gilet blanc ; -spencer blanc ; -chemise blanche de soirée à col cassé ; -nœud papillon blanc ou nœud papillon noir ; -pantalon bleu marine de soirée avec bande en or ; -chaussures basses noires vernissées. 	
		Tenue n°12 bis spencer blanc, nœud papillon noir	<ul style="list-style-type: none"> -chaussures basses noires vernissées. 	
		<u>Officiers et Elèves Officiers</u>		
		Tenue n°13 veston bleu, pantalon bleu, nœud papillon	<ul style="list-style-type: none"> -casquette à coiffe blanche ; -veston bleu marine ; -chemise blanche; - nœud papillon blanc ou nœud papillon noir ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires. 	
		Tenue n°14 veston blanc, pantalon bleu, nœud papillon	<ul style="list-style-type: none"> -casquette à coiffe blanche ; -veston blanc ; -chemise blanche; -nœud papillon blanc ou nœud papillon noir ; -pantalon bleu marine ; -chaussures basses noires. 	

Armée Malagasy (suite)	Forces aériennes	Tenue de soirée	<u>Pour les Officiers</u> -avec ou sans casquette à coiffe blanche ; -spencer de couleur bleu nuit ; -nœud papillon noir satiné ; -chemise blanche à col cassé ; -pantalon tergal bleu nuit à bande dorée ; -chaussures basses noires.
			<u>Pour les sous-officiers</u> -spencer de couleur bleu nuit ; -nœud papillon noir satiné ; -chemise blanche à col cassé ; -pantalon tergal bleu nuit à bande dorée ; -chaussures basses noires.
Gendarmerie Nationale	Toutes Unités GN	Tenue n°11	<u>Pour les officiers et sous-officiers masculins</u> -spencer bleu nuit ; -chemise blanche à col cassé ; -pantalon en tergal bleu nuit ; -chaussures basses noires vernissées.
			-spencer bleu nuit modèle Sous-officier ; -chemise blanche à col cassé ; -pantalon en tergal bleu ardoise (modèle pantalon de cérémonie) ; -chaussures basses noires.
			<u>Pour les officiers et sous-officiers féminins</u> -spencer bleu nuit modèle féminin ; -chemise blanche ; -jupe droite bleu nuit ; -escarpin noir vernissé.
			-spencer bleu nuit modèle Sous-officier ; -chemise blanche ; -jupe droite bleu ardoise ; -escarpin noir.
Police Nationale (uniquement pour les Inspecteurs Généraux de Police, Contrôleurs Généraux de Police, Commissaires Divisionnaires, Commissaires Principaux, Commissaires de Police et Commissaires Stagiaires).		Tenue de soirée	<u>Personnels masculins</u> -spencer cintré noir, revers smoking en satin avec épaulettes spécifiques ; -nœud papillon ; -chemise blanche à col cassé, à manches longues ; -pantalon noir ; -chaussures basses noires vernies, avec lacet.
		Tenue de soirée	<u>Personnels féminins</u> -spencer noir avec épaulettes spécifiques ; -nœud lavallière ; -chemise blanche à col cassé, à manches longues ; -jupe à godets descendant jusqu'à mi-jambe ; -une paire de chaussures fermées, demi talon vernies noires et à bout semi rond.
Administration Pénitentiaire		Tenue d'apparat	<u>Pour les Inspecteurs Généraux – Contrôleurs et Educateurs Spécialisés ainsi que les Greffiers comptables et Encadreur de l'Administration Pénitentiaire de classe exceptionnelle (professionnels et élèves ENAM/ENAP)</u> -spencer en tergal noir avec pattes d'épaules et boutons hémisphériques en argenté ; -nœud papillon grenat foncé ; -chemise blanche à col tenant ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) de même tissu mais de couleur

			<p>grenat foncé avec bandes de commandement de couleur noire ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p> <p><u>Pour les autres greffiers comptables et Encadreurs (professionnels et élèves ENAP)</u> -spencer en tergal noir avec pattes d'épaules et boutons hémisphériques en argenté ; -nœud papillon grenat foncé; -chemise blanche à col tenant ; -pantalon (H) ou jupe droite (F) de même tissu mais de couleur grenat foncé sans bande de commandement ; -chaussures basses noires (H) ou chaussures noires à petit talon (F).</p>
Corps des Douanes		Tenue de soirée	<p><u>Pour les Inspecteurs et les Contrôleurs des Douanes-les Elèves Inspecteurs et Contrôleurs des Douanes</u></p> <p><u>Personnels masculins :</u> -spencer cintré gris foncé, revers smoking en satin avec épaulettes spécifiques ; -nœud papillon bleu nuit; -chemise blanche à col cassé, à manches longues ; -pantalon bleu nuit avec deux bandes de commandement de couleur blanche; -chaussures basses noires avec lacet.</p>
			<p><u>Personnels féminins</u> -spencer gris foncé avec épaulettes spécifiques ; - chemise blanche à col cassé, à manches longues ; - jupe à godets descendant jusqu'à mi-jambe avec deux bandes de commandement de couleur blanche; -une paire de chaussures fermées, demi talon vernies noires et à bout semi rond.</p>
Corps des Administrations Générales et territoriales	Corps des Administrateurs Civils	Tenue de soirée et de mariage	<p><u>Pour les Administrateurs Civils de sexes masculin et féminin</u> -cape en drap bleu minuit ; -spencer gris ciel de forme droite ; -chemise blanche à col cassé et à manches longues avec ou sans boutons de manchette ; -nœud papillon noir (H) ou nœud lavallière noir (F) ; -pantalon de drap bleu minuit à bande dorée (H) ou jupe à godets bleu minuit descendant jusqu'à mi jambe, à taille haute (F) ; -chaussures basses noires vernies (H) ou chaussures fermées vernies noires à demi talon et à bout semi rond (F).</p>

N.B. : La lettre H désigne le personnel masculin tandis que F le personnel féminin

ANNEXE V

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE DE SERVITUDE

Entité	Eléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales
Armée Malagasy	Forces de Développement, Forces d'Intervention, Corps Autonomes et Ecoles	Tenue de servitude	<u>Officiers, Elèves-Officiers d'Active, Sous-Officiers et Elèves Sous-Officiers d'Active</u> -chapeau de brousse bleue ou casque de sécurité; -chemisette bleue ; -culotte (H) ou jupe culotte (F) bleue; -combinaison de travail ; -rangers en cuir noir ou sandales.
Gendarmerie Nationale		Tenue n°47 tenue de servitude	<u>Pour tous éléments de la GN</u> -castan bleu nuit (H) ou calot noir (F) ; -chemisette bleu nuit ; -short pbleu nuit (H) ou jupe culotte bleu nuit et short cycliste noir (F) ; -sandalettes.

N.B : La lettre H désigne le personnel masculin tandis que F le personnel féminin.

ANNEXE VI

Au décret interministériel n°2015-997 du 23 juin 2015 fixant les uniformes et les attributs des agents de l'Etat.

TENUE SPECIALE

Entité	Eléments constitutifs de chaque entité	Codification ou dénomination des uniformes	Composantes principales
Armée Malagasy	Corps de Protection Civile	Tenue bleue spécifique	<u>Pour tous éléments du Corps de Protection Civile</u> -béret d'Armes ; -veste bleue ; -pantalon bleu ; -rangers en cuir noir.
		Tenue Spéciale Personnel Navigant Transport	<u>Pour tout Personnel Navigant Transport</u> -casquette de vol vert armée ; -lunettes de vol ; -blouson de vol vert armée; -montre chrono ; -gants en cuir souple avec sous gants ; -combinaison de vol vert armée; -chaussures de vol montantes noires.
	Forces aériennes	Tenue Spéciale Personnel Navigant Chasse	<u>Pour tout Personnel Navigant Chasse</u> -casquette de vol vert olive ; -blouson de vol vert en hiver ; -combinaison de vol vert olive ; -chaussures de vol noires.
		Tenue Spéciale Personnel Non Navigant Spécialisé	<u>Pour tout Personnel Non Navigant Spécialisé</u> -béret bleu ciel ou casquette vert armée ; -veste mécano vert armée ; -blouson vert armée à col fourré amovible ; -combinaison vert armée de maintenance ; -pantalon mécano vert armée ; -chaussures montantes noires à semelle crêpe.
Gendarmerie Nationale	Toutes Unités GN		<u>Officiers et sous-officiers</u>
		Tenue de brousse (En milieu rural en toutes saisons)	-chapeau de brousse ou béret noir ; -chemisette bariolée Gendarmerie ou chemisette bleu ciel ; -culotte bariolée ou short bleu nuit modèle Gendarmerie ; -rangers noirs ou chaussures de brousse ou sandales.
	Unité d'intervention GSIS	Tenue d'intervention (en toutes saisons)	<u>Officiers et sous-officiers</u> -cagoule noire avec inscription «GSIS» ; -combinaison bleu nuit ; -galon à la poitrine ; -rangers en cuir noir.
	Unité parachutiste	Tenue de saut (en toutes saisons)	-casque de saut ; -combinaison bariolée modèle Gendarmerie ; -chaussures de saut.
	Services Automobiles, Transmissions, Casernement et Matériels.	Tenue de travail en toile bleue des spécialistes	-combinaison en toile bleu ; -rangers en cuir noir.
	Unités spécialisées	Tenue N°01	<u>Tous éléments FIP, USI, UIR, SAG</u> - cagoule noire ;

Police Nationale			-combinaison noire à manches détachables et avec double fermeture de bas en haut sur le devant, munie d'un porte grade en velcro sur la poitrine ; -gilet noir multi poche ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
	FIP	<u>Tous éléments FIP</u>	
		Tenue N°2	-béret gris ; -castan vert trèfle ; -chemise F1 en hiver ; -veste de combat vert trèfle ; -pantalon de combat vert trèfle ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
		Tenue N°3	-castan vert trèfle ; -tee-shirt vert avec ou sans inscription ; -pantalon vert trèfle ; -chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
	USI	Tenue N°2	<u>Tous éléments USI</u> -castan bariolé modèle Police Nationale ; -treillis bariolé modèle Police Nationale ; -ceinturon vert trèfle ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
	UIR	<u>Tous éléments UIR</u>	
		Tenue N°2	-béret gris ; -veste de combat vert trèfle ; -pantalon de combat vert trèfle ; -ceinturon vert trèfle ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
		Tenue N°3	- tee-shirt noir avec logo muni d'une inscription « UIR » sur le dos et sur la poitrine gauche ; -pantalon vert trèfle ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.
	SAG	Tenue N°2 :	<u>Tous éléments SAG</u> -béret gris ; -casquette noire ; -tee-shirt noir ; -pantalon noir ; -ceinturon TAP noir ; -une paire de chaussures montantes de type « Rangers » en cuir noir.

N.B. : La lettre H désigne le personnel masculin tandis que F le personnel féminin